
MAIRIE DE SANCOINS

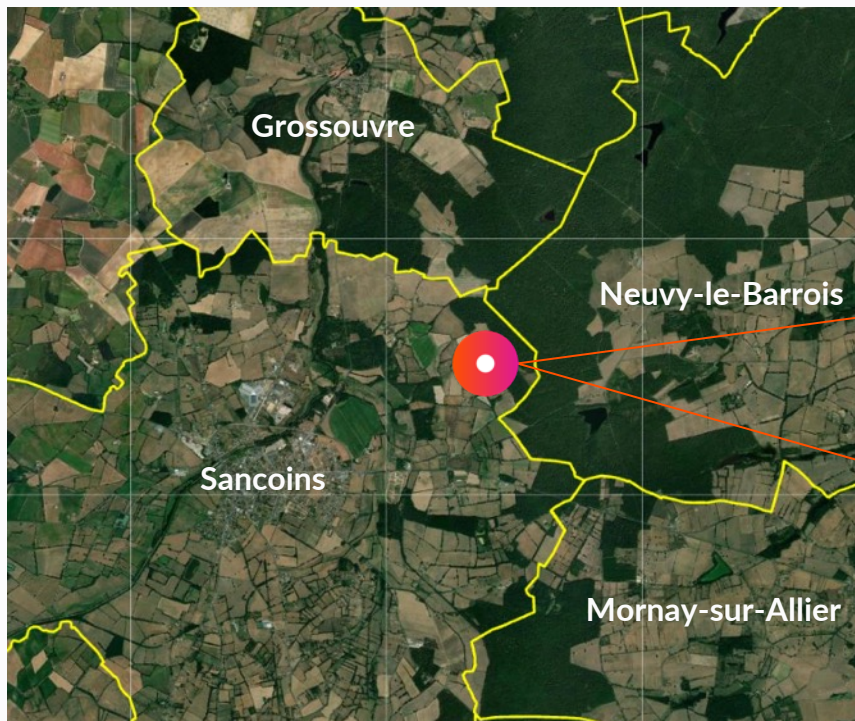
PRÉSENTATION DU PROJET AGRIVOLTAÏQUE DE HENROUX CONTEXTE ET ÉTUDES



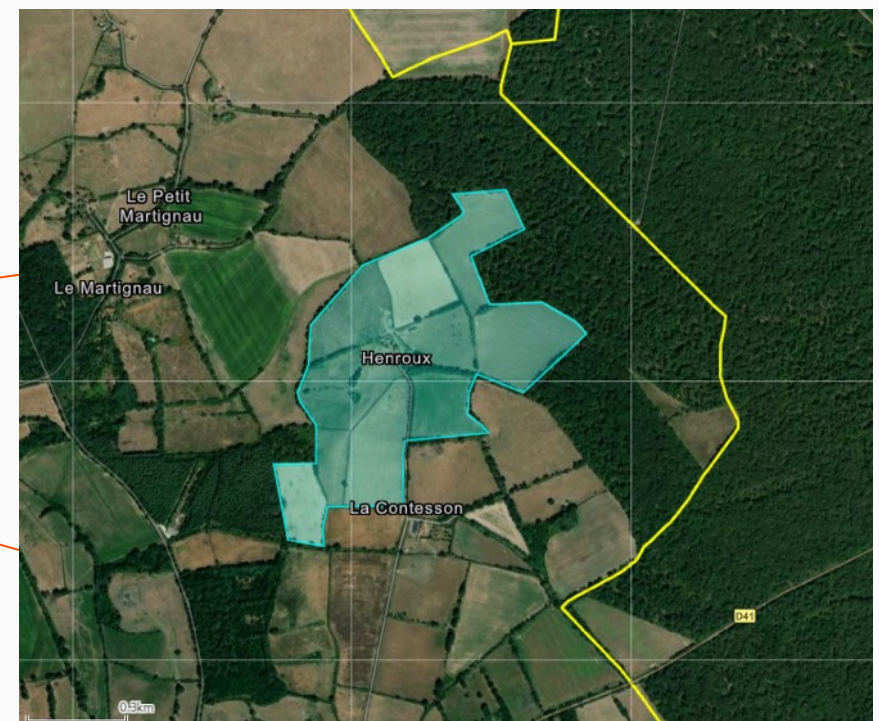
SITUATION DU PROJET

Henroux

+ Situation géographique










+ Vue aérienne



LE PROJET AGRICOLE

Identification des caractéristiques du terrain



-  Zone plus humide
-  Points d'abreuvement existants
-  Barrière d'entrée
-  Délimitation des prés
-  Passage entre les prés avec clôtures mobiles déjà existantes
-  Ligne 380 V aérienne
-  Canalisation eau de la ville

CARTE D'IDENTITÉ ÉNERGÉTIQUE

Le projet agrivoltaïque envisagé (zone témoin)



42,6 ha
de surface d'implantation



22,34 MWc
de puissance maximale



31,3 GWh/an
de production potentielle



14 256 foyers alimentés
équivalent en consommation annuelle
(hors chauffage)



9 504 tonnes CO₂eq/an
émissions de CO₂ évitées



Clôture
externe



Barrière
d'entrée



Chemin pour
la maintenance
de l'installation




Tables
photovoltaïques

LE SITE DANS SON ENVIRONNEMENT

Situation topographique

 Pré central



 Pré Est



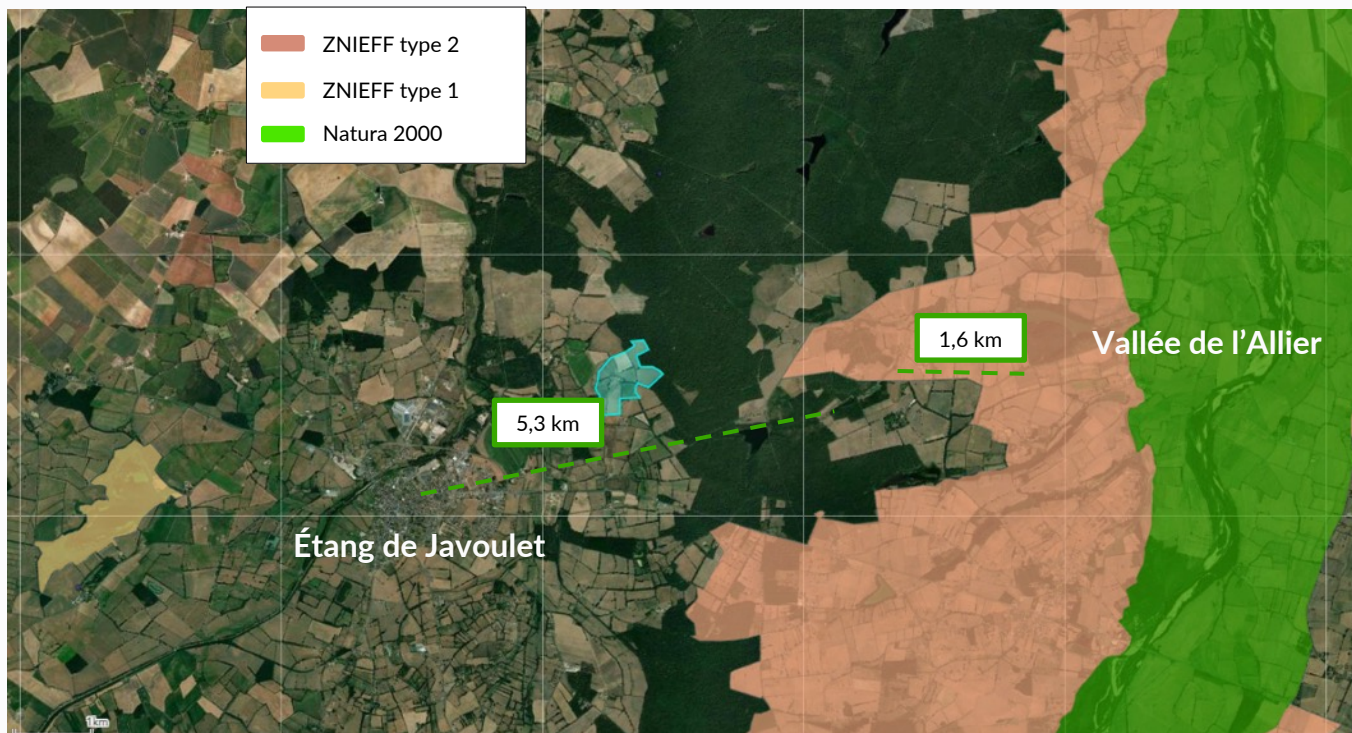
 Pré Nord



➔ Les terrains ont une topographie simple et adaptée à l'installation de modules photovoltaïques.

LE SITE DANS SON ENVIRONNEMENT

Enjeux environnementaux



➔ Le site se situe hors de toute zone protégée, la ZNIEFF de type 2 la plus proche est à environ 1,6 km.

LES ÉTUDES EN COURS

Étude d'impact sur l'environnement

+ La méthode



Inventaire de la faune et de la flore :

- sur 4 saisons
- sur la zone d'implantation
- 250 m autour de la zone implantation



Détermination des zones humides :

- en fonction de la composition des sols
- par carottage dans la surface d'implantation



Recherche et analyse :

- Recherche bibliographique sur l'aire d'étude
- Analyse des données cartographiques

+ Les résultats

- **Analyse de l'impact** du projet agrivoltaïque sur la biodiversité
- **Mesures d'évitement, de réduction et de compensation** de l'impact environnemental
- **Étude paysagère** comportant des photomontages de la centrale

Étude d'impact sur l'environnement



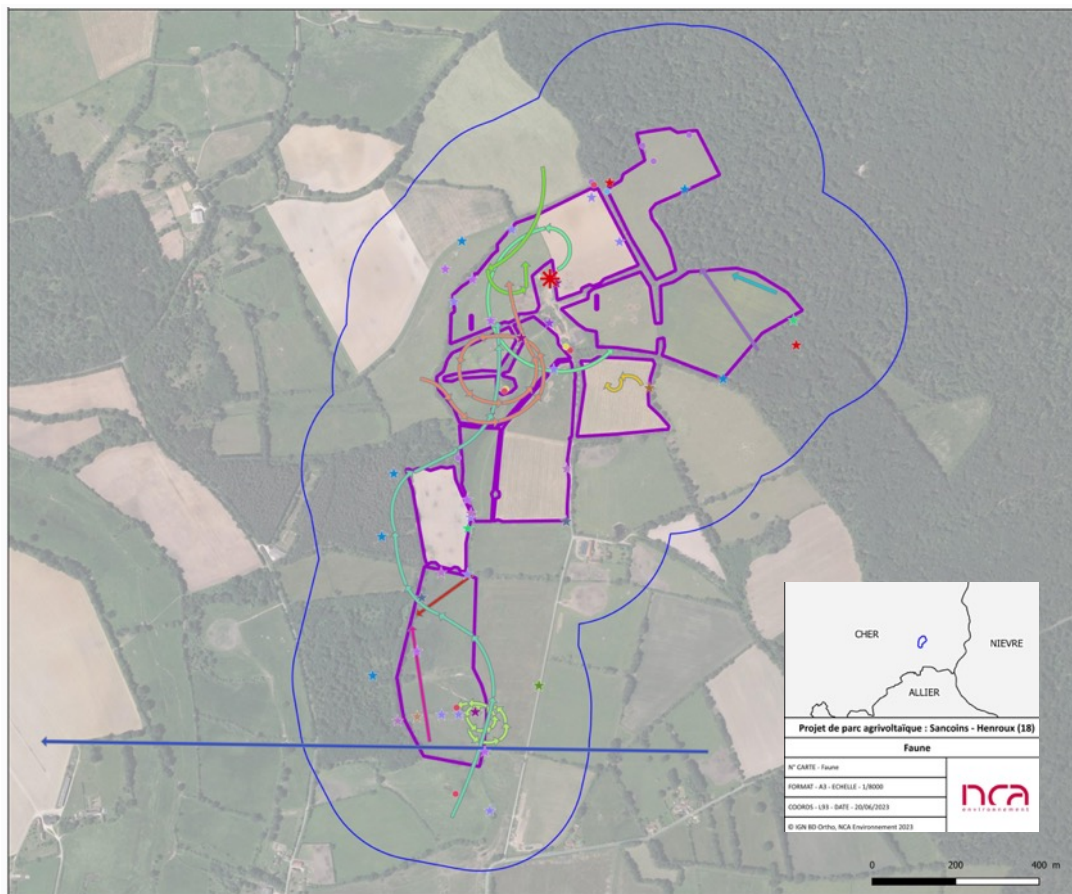
+ Enjeux des zones humides

Les zones humides floristiques sont **des havres de développement** pour tout un cortège d'espèces hygrophiles caractérisant les zones humides floristiques et qui **permettent une fonction hydrologique, épuratoires et biologiques à la terre.**

- **Évitement** des zones humides à enjeux fort
- Mesures dans la conception de la centrale agrivoltaïque et dans la manière d'exploiter le pâturage afin de **conserver les zones humides** voire de les enrichir et les transformer en zones humides floristiques



Étude d'impact sur l'environnement (faune)



+ Légende

- Zonage**
- Zone d'implantation Potentielle (ZIP)
 - Aire d'étude immédiate (AEI)
 - Nid Guépier d'Europe

→ Zone d'évitement autour du nid et mesures d'adaptation pendant la construction

- Autre faune patrimoniale observée**
- Grenouille agile
 - Pelophylax sp
 - Salamandre tachetée
 - Triton palmé

→ Évitement de la mare et du pré alentour

- Avifaune patrimoniale en déplacement**
- Cigogne blanche
 - Guépier d'Europe
 - Loriot d'Europe
 - Merle noir
 - Milan noir
 - Pic mar
 - Tourterelle des bois
 - Alouette lulu
 - Grande Aigrette
 - Milan noir
 - Milan royal

→ Réduction de l'impact par l'espacement des structures photovoltaïques permettant

- Avifaune patrimoniale en stationnement**
- Alouette lulu
 - Bruant proyer
 - Faucon crécerelle
 - Hirondelle rustique
 - Lézard vert
 - Linotte mélodieuse
 - Loriot d'Europe
 - Merle noir
 - Pic épeiche
 - Pic mar
 - Pie-grièche écorcheur
 - Tourterelle des bois

→ Évitement autour des haies et des arbres

LES ÉTUDES EN COURS

Étude préalable agricole

+ La méthode

Analyse de l'impact de la centrale sur l'activité agricole :

- Sur une échelle proche (communauté de communes)
- À l'échelle de l'exploitation

+ Les résultats

- **Compensation agricole collective** permettant de financer des projets agricoles tiers
- **Mesures pour l'adaptation** de la centrale photovoltaïque à l'exploitation agricole du site



LE SITE AUJOURD'HUI


L'activité d'élevage

Pré Nord-ouest avec les vaches




Fonctionnement actuel de la partie élevage

- L'élevage se fait en pâturage tournant
- Les vaches restent dehors par manque de bâtiment de stabulation (bientôt résolu)
- Des parcelles sont cultivées en maïs d'ensilage afin d'assainir le sol et de permettre ainsi aux vaches de se déplacer pendant la saison humide
- Besoin de matière azotée pour la culture du maïs
- L'exploitation est très dépendante de la qualité et de la quantité de l'herbe dans les prés
- La terre est sablonneuse et a un mauvais rendement agronomique

 Conservation de l'activité agricole sur les pâturages en contribuant à l'adaptation au réchauffement climatique et en assurant l'autonomie de l'exploitation

Conservation de la qualité du fourrage

Une étude préalable agricole sera réalisée avec des recommandations.

 Après les travaux de construction de la centrale, réensemencement d'une prairie selon les résultats du suivi agricole

- Ensemencement des prairies
- Mélange de semis adapté à l'ensoleillement et à la température sous les panneaux
- La pousse est moins dépendante du changement climatique
- Une herbe plus longue et avec moins de sucres et plus de protéines
- Une durée de pousse plus longue l'hiver et l'été


 Après la construction de la centrale, des prélèvements sur plusieurs années seront réalisés pour suivre la qualité du fourrage.

TABLEAU 5 :
COMPOSITION DES MÉLANGES PRAIRIAUX MULTI-ESPÈCES PRECONISÉS EN FONCTION DES CARACTÉRISTIQUES DU SOL (DOSES DE SEMIS INDIQUÉES EN KG/HA)

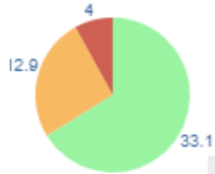
Espèces fourragères	Caractéristiques du sol			
	Alternance hydrique	Hydromorphe	Séchant	Sain et profond
Graminées				
Dactyle	-	-	5	-
Fétuque des prés	-	5	-	4
Fétuque élevée	9	-	8	-
Fléole des prés	-	3	-	-
Ray-grass intermédiaire	6	-	4	-
Ray-grass anglais tardif	-	8	-	13
Pâturin des prés	3	3	3	3
Légumineuses				
Lotier	3	3	3	-
Trèfle blanc	3	3	3	4
Trèfle hybride	3	3	-	3
Diverses				
Plantain	1	1	1	1
Total (kg/ha)	28	28	27	28

LE SITE DEMAIN

Raccordement au réseau public

+ Capacité de transformation réservée pour les EnR

SUIVI DES ENR :
■ Puissance des projets en service du S3REnR en cours : 4.0 MW
■ Puissance des projets en développement du S3REnR en cours : 12.9 MW
■ Capacité d'accueil réservée au titre du S3REnR qui reste à affecter : 33.1 MW



Puissance EnR déjà raccordée	10.2
Puissance des projets EnR en développement	14.7
Capacité réservée aux EnR au titre du S3REnR	50.0

+ Capacité physique du poste source d'Ignol

Puissance cumulée des transformateurs existants	72.0 MW
Nombre de transformateurs existants	2.0
Tension aval	20kV
Tension amont	63kV - 90kV

Données pour le raccordement en dehors du S3REnR :

❓ Puissance en file d'attente hors S3REnR majorée de la capacité réservée du S3REnR	51.8 MW
❓ Capacité de transformation HTB/HTA restante disponible pour l'injection sur le réseau public de distribution	61.2 MW

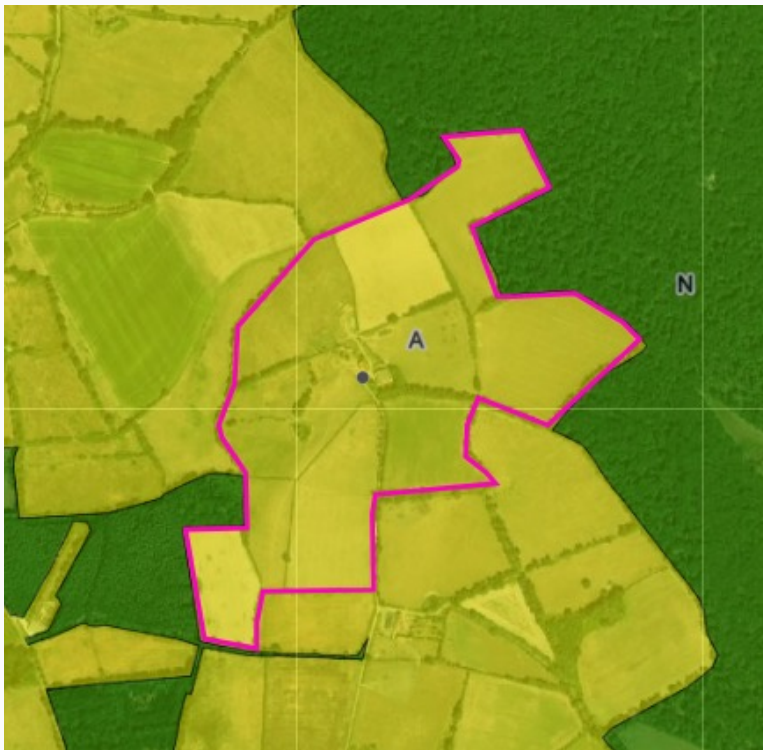
+ Hypothèse de raccordement



➔ L'hypothèse sélectionnée doit être validée par le gestionnaire de réseau via une étude de raccordement

Règlement d'urbanisme

Emplacement de la zone agricole



Le règlement en vigueur sur la commune de Sancoins est un **plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi)** de la **Communauté de communes des Trois Provinces**.

Il autorise les locaux techniques et industriels des administrations publiques et assimilés (les constructions industrielles concourant à la production d'énergie) sur une zone agricole (A).

La Communauté de communes a **voté favorablement** l'implantation d'installations photovoltaïques sur son territoire

Conditions d'éligibilité

+ Rappel sur le fonctionnement des appels d'offres

Si nous sommes éligibles, nous participons avec un tarif compétitif permettant d'être lauréat face aux concurrents au niveau national.

Le mécanisme de soutien se résume au « **complément de rémunération** », où le producteur vend l'énergie sur le marché de l'électricité.

Le complément fonctionne dans les deux sens :

- Si le prix de l'électricité du marché est inférieur au tarif obtenu, la différence est versée au producteur par l'État.
- Dans le cas contraire, l'acheteur de l'électricité verse la différence à l'État.

+ Valorisation en vente de gré à gré (PPA)

Lightsource bp a plus de 10 ans d'expérience dans la gestion de la valorisation de l'énergie auprès des clients reconnues.

Ce modèle pourra éventuellement permettre une autre façon de valoriser l'électricité directement auprès d'acteurs économiques afin de garantir une stabilité du prix de l'électricité.

+ Cas n°2 bis

Le terrain se situe sur une exploitation agricole constituant une jachère agricole de plus de 5 ans ou **accueillant une activité d'élevage**

→ Le projet photovoltaïque est éligible au cas n°2 bis

RETOMBÉES ÉCONOMIQUES

D'importants gains fiscaux pour la commune

+ Tableau récapitulatif	RETOMBÉES FISCALES EN EUROS				
	RÉGION	DÉP.	EPCI	COMMUNE	TOTAL
Taxe d'aménagement* (TA)	-	11 120	-	10 109	21 229
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	-	-	-	6 478	6 478
Impôt forfaitaire sur les entreprises de réseaux** (IFER)	-	36 233	-	36 233	72 465
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	-	-	1 852	4 655	6 507
Total	0	36 233	1 852	47 365	85 450

* Versée l'année 1 uniquement

** À partir de la 20^e années, l'IFER est doublé, augmentant ainsi les retombées fiscales pour les collectivités

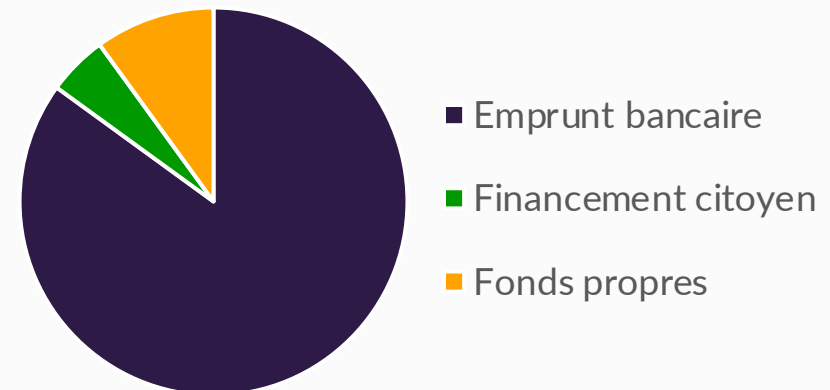
➔ La Communauté de communes des Trois Provinces est sous le régime de la fiscalité additionnelle permettant à la commune de recouvrir la moitié de l'IFER

Dispositifs de partage de la valeur créée

+ Participation des citoyens C'est notre priorité


- Une partie du financement du projet sera réalisée par les habitants à travers une campagne de financement participatif.
- La gestion est réalisée par des plateformes partenaires sécurisées et expérimentées
- Le financement participatif permet aux habitants locaux de participer au projet en garantissant un placement intéressant de l'ordre de 5% sur une durée d'environ 5 ans

+ Modèle de financement d'un projet photovoltaïque Lightsource bp



LÉANDRE ROUSSELOT
Chef de projet

 42, rue Théophile Lamy | 18000 Bourges

 06.81.16.87.74

 leandre.rousselet@lightsourcebp.com

 lightsourcebp.com/fr

REDA TERROUFI
Responsable régional

 B'CoWorker | 60, bd du grand Cerf | 86000 Poitiers

 06.65.08.37.16

 reda.terroufi@lightsourcebp.com

 lightsourcebp.com/fr